

Séance du 28/05/2010

Délibération n° 18 achat d'une tondeuse

Afin de remplacer le matériel usager de la commune, le conseil municipal décide d'acheter une tondeuse à gazon pour un coût n'excédant pas 700 euros.

Délibérations n° 19 travaux de rénovation des ateliers municipaux

La nécessité d'effectuer des travaux aux ateliers municipaux se fait urgente. Plusieurs devis ont été établis pour les réaliser.

L'entreprise PIOT TP de Grosmagny sera chargée d'effectuer ces travaux d'un montant de 3297,70 € HT, soit 3944,05 € TTC.

Délibérations n° 20 Ecole –réfection du plancher salle de classe du bas

Le plancher de la salle de classe du bas étant en très mauvais état, il est décidé de le refaire pendant les vacances scolaires d'été.

L'ESAT EGUENIGUE est retenu pour réaliser ce projet d'un coût de 1387,05 € HT soit 1465,34 € TTC.

Délibérations n° 21 convention de formation des élus

La convention relative au plan de formation des élus pour l'année 2010 comporte 8 séances pour un coût de 68 €. Le maire est autorisé à signer cette convention.

Délibérations n° 22 travaux de réfection de la zinguerie de l'église

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance des devis retient l'entreprise Paul Hubert SCHENCK de Giromagny.

Le coût des travaux est de 5063,44 € HT soit 6055,87 € TTC.